

**ASSEMBLEE**  
**DES**  
**FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**RAPPORT**  
**DE LA COMMISSION**  
**DES AFFAIRES CULTURELLES**  
**ET**  
**DE L'ENSEIGNEMENT**

**4<sup>ème</sup> session**  
**de l'A.F.E.**  
**6 – 10 mars 2006**

## SOMMAIRE

- 1 - Liste des membres de la commission
- 2 - Rapport de M. Claude CHAPAT, rapporteur de la commission
- 3 - Avis motivé, vœu et motions de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement
- 4 - Annexes



COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

<i>Président :</i>	M. MAC COLL John
<i>Rapporteur :</i>	M. CHAPAT Claude
<i>Vice-Présidente :</i>	Mme LAURENTI Maryse
<i>Vice-Président :</i>	M. DESPLANQUES Xavier
<i>Secrétaire :</i>	M. GIRAULT Claude

MM.	AICARDI René		LAUGEL Marcel
	BALESI Charles		LEBOUCHER Hervé
	BRIGNOLI Daniel		LECONTE Jean-Yves
	CADOT André	Mme	MARIE- MORECHAND-NAGATAKI Françoise
Mme	CERISIER BEN GUIGA Monique		MARTIN Patrick
MM.	CHATEL Rémi	Mmes	MURACCIOLI Mona
	CHOSTAKOFF Wladimir		NEU-BLOTENBERG Patricia
Mme	CONWAY Hélène		OGUTGEN Florence
MM.	D'AGESCY Gilles		OWEN Colette
	DELL'AQUILA Bruno		PONTVIANNE Marie-Hélène
Mme	DOMINO Nicole		RECHENMANN Catherine
MM.	DUVERNOIS Louis	M.	RICCI Didier
	ETIENNE Marc	Mmes	TETU DE LABSADE Françoise
	FERRAND André		URBAN-INIESTA Catherine
	FORLER Achille	MM.	VALENZA Antoine
	GRUNEWALD Jacquot		VIALA Denis
	GUERRY Michel		
	HUSS Francis		

## **Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement**

Le présent rapport tend à refléter l'intensité des travaux de la présente commission. Au travers des interventions de divers spécialistes, il s'articule autour de deux axes principaux : l'enseignement et l'action culturelle extérieure de la France.

Deux résolutions, deux vœux et sept motions viennent en complément de ce rapport.

### **Audition de Madame Maryse Bossière, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger**

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) a connu une phase d'extension durant ces derniers mois, la population scolaire a augmenté de 2000 élèves majoritairement français, laissant apparaître ainsi que les Français sont de plus en plus mobiles. La part non négligeable d'élèves étrangers est un bon indicateur sur le degré de confiance que les familles étrangères portent à l'Agence.

Sur le plan budgétaire, dans le cadre de la LOLF, l'AEFE fait partie d'un programme « Rayonnement culturel et scientifique de la France ». Par amendement du Parlement, elle a été dotée d'une augmentation de 15M€ pour son fonctionnement et de 1,3M€ pour les bourses scolaires. Il a fallu faire appel au fonds de roulement à raison de 15M€ Un prélèvement ainsi qu'un emprunt ont permis de faire face à des besoins immobiliers.

L'enveloppe globale a été maintenue à raison de 325M€ Par ailleurs, le Ministère des Affaires Etrangères a gardé dans le cadre du titre V 11M€ à sa charge pour financer des travaux.

### **Plan d'orientation stratégique**

- L'enseignement des langues y prend une part considérable. L'enseignement de la langue du pays d'accueil fait l'objet d'une attention particulière. Des sections franco-allemandes et franco-anglaises ont été créées à plusieurs endroits et concernent les élèves à partir de la maternelle.
- Une récente décision du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENES) permet désormais à l'Agence de bénéficier de la taxe d'apprentissage pour les sections technologiques.
- Mise en place d'un fonds d'investissement pour les établissements à gestion directe (EGD) qui aura pour assiette la valeur vénale immobilière de ces établissements. Des disparités existent selon leur lieu d'implantation et leur grandeur, mais toutefois, l'Agence veillera à ce qu'il n'y ait pas de déséquilibre.
- Amélioration du dispositif de formation continue des maîtres. Grâce au MENES, il est possible d'ores et déjà d'affirmer l'excellent niveau de formation de notre corps enseignant.
- L'Agence se livre à une réflexion sur l'opportunité de la mise en place de classes préparatoires qui permettraient à de jeunes bacheliers de rester dans leur pays de résidence à proximité de leurs familles qui hésitent à les envoyer poursuivre des études en France. Ces classes seront autofinancées.
- L'Agence, en collaboration avec le MENES, cherche à ouvrir des sections à double certification. Ces annonces ont amené de la part des conseillers un certain nombre d'interrogations.

La mise en place d'un fonds d'investissement pour les EGD fait craindre un surcoût de la scolarité dans ces établissements. Il est rappelé à cet égard que seul ce type d'établissement est concerné par cette mesure puisqu'ils sont directement sous la responsabilité de l'Agence. L'Agence demande à participer à des sociétés civiles immobilières, il s'agit d'un type de gestion autre qu'administratif et il lui faudra d'autres instruments. Le calcul s'opère sur la base de la valeur du bien construit à la hauteur de 1,5% de cette valeur (pour mémoire, il est rappelé que la valeur locative s'élève à 4,5% en moyenne). Il existera également des plafonds qui ne devraient pas dépasser en fin de compte 70€/ élève. Les investissements des établissements viendront en déduction.

Il est assuré également que ces prélèvements feront l'objet d'un avis tenant compte des conditions locales et que des mesures d'accompagnement seront possibles.

Pour ce qui est des bourses scolaires, les conseillers font part de leur préoccupation pour 2006/07 en raison de l'augmentation des frais d'écolage.

Le montant de l'enveloppe n'est pas encore connu, les besoins ont été signalés et il y aura nécessité d'abonder à raison de 5 à 7M €

Par ailleurs, le recours à une fondation, comme c'est le cas à Bruxelles, laisse certains perplexes : si la fondation Jean Monet a bien pour objectif la défense de la pédagogie à vocation internationale, que fera-t-on si les dons des mécènes n'atteignent pas les montants espérés ?

La question de la création de classes préparatoires appelle des éclaircissements quant à son opportunité et à son financement. Il est précisé que l'extension de ce projet est au stade de la réflexion. Ces classes s'intègrent en France dans l'enseignement scolaire, contrairement aux classes de BTS par exemple, et à ce titre elles peuvent tout à fait être partie intégrante de l'AEFE qui dispense un enseignement général. Par ailleurs, il conviendra de viser à un autofinancement, toutefois, le montant des frais de scolarité sera calculé sur la base du coût de la scolarité en classe de terminale et l'accès aux bourses scolaires sera identique à celui des classes pré-bac.

L'éligibilité au versement de la taxe d'apprentissage par les sections technologiques des établissements de l'AEFE est saluée positivement puisqu'il s'agit de la réponse à un vœu formulé par notre assemblée. Cette taxe sera versée en France qui la réorientera ensuite vers les établissements concernés.

Le transfert de tutelle de l'AEFE de la DFAE à la DGCID ne constitue pas un changement significatif pour l'Agence qui a finalement toujours été placée sous l'autorité de cette direction. Toutefois, il est à noter que le budget spécifique alloué aux bourses scolaires n'est plus identifiable par rapport à l'enveloppe globale de l'AEFE. Les consulats resteront maîtres de l'instruction des dossiers de bourses en raison de leur meilleure connaissance des conditions locales par rapport aux SCAC. Le logiciel est du reste conçu pour s'adapter aux besoins des consulats. Une résolution a été déposée sur ce sujet.

### **Audition de Monsieur Michel Lummaux, Directeur de la coopération culturelle et du français**

M. Lummaux décrit l'évolution de notre réseau culturel qui doit s'adapter aux contraintes locales ou budgétaires.

Il est rappelé à cet égard que l'Europe a enregistré de 1999 à 2005 une baisse du nombre de ses établissements culturels de 52 à 35 établissements, l'Allemagne enregistrant la plus forte baisse passant de 23 à 12 instituts ! Parfois, les fermetures sèches ont été évitées par une transformation en « consulats d'influence ».

Des ouvertures sont à noter à l'Est : 9 Alliances françaises en Russie et 8 en Chine, ainsi que des réouvertures en Algérie (Tlemcen, Constantine, Alger, Oran, Annaba).

Le réseau des instituts culturels et Alliances tend à une modernisation de nos actions par notamment la professionnalisation des écoles de langues, la transformation des bibliothèques, par l'accent mis sur la dimension européenne et la culture scientifique.

Quatre principales orientations dominent l'action culturelle française à l'étranger :

1. Accent sur le français de spécialité.
2. Rôle de nos établissements pour l'attractivité de nos universités.
3. Les débats d'idées et la formation de nos penseurs.
4. La formation de la jeune création française, le livre, le cinéma.

La direction du français mène une réflexion sur la manière de développer notre action sous la forme de solidarités prioritaires, notamment en Afrique francophone, ainsi qu'en direction des pays émergents.

Il n'est pas toujours évident pour les conseillers de faire le lien entre cette présentation et les constats qu'ils font sur le terrain.

Il est en effet difficile d'expliquer la fermeture des cours de français à l'institut de Vienne. A ce propos, il est affirmé que les cours ne sont pas supprimés mais transformés en cours de français de spécialité qui permettront de réemployer certains professeurs concernés par cette fermeture. La France s'attache également à utiliser d'autres canaux pour le rayonnement de sa langue en développant un programme de coopération dans les établissements secondaires du pays. Pour information, l'institut de Vienne obtient une subvention de 250 000€ pour mener à bien son action.

Le Maroc qui dispose du réseau d'instituts culturels le plus dense au monde verra compléter son dispositif par la création d'Alliances. La France se fixe l'objectif de former 40 000 professeurs marocains qui pourront se perfectionner au sein des établissements de l'AEFE.

Le Programme FLAM amène de son côté une interrogation quand à sa pérennisation. Les conseillers craignent en effet que l'arrêt de toute aide au bout de quatre ans, voire même cinq ans à titre exceptionnel, ne prive ces petites structures d'un apport indispensable à leur survie. Il conviendra de se pencher rapidement sur cette question.

Pour les cours de langue française, les instituts sont invités à recourir autant que possible à l'autofinancement. Un vademecum a du reste été conçu à cet effet, indiquant comment contacter les entreprises ou les mécènes susceptibles d'apporter une contribution, celle-ci devant arriver à une proportion de 10 à 15% du financement.

Cette suggestion paraît intéressante mais laisse craindre des disparités entre les établissements selon leur lieu d'implantation. Il est fait remarquer à cet endroit qu'il est plus facile de trouver des financements pour un événement précis que pour des actions plus longues.

Cinq grandes écoles de commerce ont par ailleurs donné leur accord afin d'inciter leurs élèves à effectuer leur stage obligatoire dans les instituts français, apportant ainsi par leurs compétences une contribution importante au fonctionnement de ces établissements.

Les conseillers soulignent l'aspect vétuste des bâtiments abritant les instituts culturels souvent inadaptés et peu fonctionnels.

Les conseillers se sont étonnés de ne plus être destinataires des ratios de gestion de l'Agence. Promesse leur a été donnée que tous les membres de notre commission recevraient désormais ce document en temps utile.

### **Audition de Madame Lovy, Sous-Directrice du français**

#### - Plan de relance du français

Madame Lovy présente le plan de relance du français : « comment faire pour que le français puisse reprendre pied dans ses terres traditionnelles et dans les pays plus lointains ? »

Force est de constater que la demande en langue française demeure très forte, principalement dans les centres culturels.

De nouveaux publics devront être conquis par des cours de français spécialisé (tourisme, affaires), l'action en faveur de la formation de maîtres étrangers sera particulièrement soutenue.

Pour l'Europe, il importe que l'on continue à y parler le français et que l'on y défende l'idée de pluralité linguistique. Pour cela, il nous faut veiller à ce que le français garde toute sa place dans les institutions européennes. En coopération avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, un programme doit être lancé en direction des diplomates pour qu'ils « osent » négocier en français. Pour y parvenir, il faudra faire passer l'idée qu'il ne s'agit pas d'être perfectionniste.

En direction des pays émergents, une stratégie pays par pays sera mise en œuvre. L'Afrique est un chantier important si l'on songe que la population y avoisinera les 1,2 milliard d'habitants d'ici 2020 et qu'une proportion de 5 à 10% s'y exprime en français.

Pour parvenir à tenir cet enjeu des fonds nécessaires devront être dégagés. De plus, un programme de formation des maîtres (10 000 professeurs en trois ans !) doit se réaliser.

Le maintien de notre langue passe également par les grands médias, notamment la télévision. TV5 est un outil tout indiqué et de nouveaux programmes accompagnés de matériel didactique en direction des professeurs doivent être élaborés. L'idée d'un « journal Afrique » serait l'idéal.

Cet enseignement doit entrer en complémentarité avec le respect des langues locales et une réflexion sur le Français Langue Etrangère (FLE) doit être menée en Afrique.

Les conseillers font toutefois le constat que trop souvent le français se trouve en mauvaise posture, comme c'est le cas au Sénégal, et que bien souvent les francophones perdent l'usage de leur langue dès qu'ils émigrent dans des pays non francophones (comme au Canada anglophone). Ce drame ne date pas d'aujourd'hui et tient au fait que bien souvent la France avait une attitude de retrait afin de ne pas vexer les pays hôtes. On assiste aujourd'hui à une prise de conscience.

Le français « basique » comporte le risque d'appauvrissement de la langue. Toutefois, il ne faut pas l'entendre au sens de « français facile », mais bien plutôt comme une notion pragmatique qui doit permettre d'oser prendre la parole.



Force est de constater que souvent les Français eux-mêmes délaissent leur langue au profit de l'anglais. Cette attitude assez déplorable doit être combattue, elle puise ses origines dans le désir de nos compatriotes de prouver leur compétence en anglais ou tout simplement dans une sorte de snobisme linguistique. Ce phénomène est d'autant plus révoltant qu'il se manifeste dans l'espace européen et toute notre attention doit être portée en direction des personnalités importantes, des décideurs et des journalistes des pays voisins de l'Union Européenne où l'allemand et l'anglais l'emportent sur le français.

Toutes ces actions ont un coût qui se heurte aussi au manque de moyens chronique du MAE. Toutefois, dans le projet de budget pour 2007, une demande à hauteur des besoins a été formulée. Actuellement, l'enveloppe de 30 à 40M€ pour le français nécessiterait une réévaluation de 10% pour la partie « rayonnement » et 20% pour la partie « solidarité ». Une somme de 2,5M€ devrait venir en complément de la part versée par la France à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie).

#### - Les Ecoles Européennes

Ces 14 établissements (aucun en France) scolarisant 21 800 élèves étaient à l'origine destinés aux enfants des fonctionnaires des agences européennes. Ces écoles, très prisées, offrant des cursus multilingues doivent désormais sortir de leurs murs et essaimer dans les établissements des pays d'accueil. Le coût annuel d'un élève avoisine les 13 000 €

Il conviendra donc de répondre aux préoccupations éducatives françaises sans peser sur le budget du MENES, tout en coopérant avec l'AEFE. Il faudra veiller également à ce qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale avec les établissements de l'AEFE (Alicante, Francfort et Munich) et prendre en compte les intérêts de nos compatriotes, là où n'existe aucun établissement de l'AEFE.

La négociation sur le rapprochement des réseaux AEFE et des Ecoles Européennes répond à une volonté politique tout en s'appuyant sur les conclusions du rapport Ferrand. Le rôle du MAE consiste à mettre en présence toutes les parties prenantes de ce dossier. Cette ouverture fait l'objet d'une réflexion interministérielle.

### **Audition de Monsieur Philippe Etienne, Directeur Général de la coopération internationale et du développement (DGCID)**

M. Etienne présente la DGCID qui se compose de deux grandes directions :

- Direction de la Coopération Culturelle et du Français (DGCCF)
- Direction de la Coopération Scientifique et Universitaire (DGCSU).

#### 1. La Direction de la Coopération Culturelle et du Français

Ce grand service héberge notamment l'AEFE qui, avec ses 400 écoles dans 130 pays, dispense un enseignement à 160 000 élèves. Elle constitue une mission prioritaire inscrite dans la LOLF. Sur 500M€ elle pèse à elle seule pour 324,6M€

Les axes d'action de cette Direction regroupent :

- la promotion de l'enseignement du français qui s'est fixé des priorités régionalisées et accorde une attention particulière aux nouvelles technologies

- la Francophonie
- la formation des professeurs de français
- la diversité culturelle
- la création artistique en coopération avec l'Association Française Artistique (AFA)
- le réseau des centres culturels et Alliances qui touche 500 000 élèves.

## 2. Coopération Scientifique et Universitaire

Le souci premier est d'attirer en France les meilleurs étudiants étrangers en faisant la promotion de notre enseignement supérieur. La France n'est en effet qu'au 4<sup>ème</sup> rang mondial des pays accueillant les étudiants étrangers, derrière les USA, la Grande Bretagne et l'Allemagne. 20 000 bourses d'études et de stages ont pu être attribuées, 150 missions archéologiques sont soutenues.

Pour y parvenir, un effort a été fait allant dans le sens d'une simplification dans l'accès à nos universités par un guichet unique (Centre pour les Etudes en France) et une facilitation des obtentions de visas.

Le programme Edufrance a pour but de promouvoir les études en France par le biais de 75 sites dans 45 pays, l'Europe faisant l'objet d'une attention toute particulière.

Un programme de bourses d'excellence se concrétise par la mise en place de collèges doctoraux avec notamment la Chine et le Japon.

Le programme ARCUS de coopération scientifique universitaire vient compléter le dispositif en lien avec les régions françaises.

## 3. L'audiovisuel extérieur

Notre rayonnement télévisuel est matérialisé par divers médias : RFI, Euronews, CFI, TV5, la CFII viendra bientôt s'ajouter à cette liste.

Sur le plan budgétaire, il est rappelé que TV5 est subventionnée à raison de 159M€, RFI 45M€

## 4. Aide au développement

Deux ministères sont chargés de cette mission, le MAE et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les actions s'adressent à 50 pays de la zone de coopération prioritaire. La France a été à la pointe des pays favorables à une taxe sur les billets d'avion.

2000 experts techniques sont actuellement répartis sur la planète (pour mémoire, il y en avait 20 000 il y a 20 ans) et 300 actions ont été menées avec les ONG et autant avec les collectivités territoriales.

Les conseillers s'inquiètent de l'empiètement que pourrait avoir CFII sur TV5. Toutefois, il leur est assuré qu'il ne peut y avoir de risque d'éviction de la chaîne francophone qui est généraliste, alors que la CFII suit un autre objectif axé essentiellement sur l'information dans plusieurs langues. Les deux chaînes devraient fonctionner plus en complémentarité qu'en concurrence.

Beaucoup craignent un transfert de ressources budgétaires. Par ailleurs, le montant de ce financement reste tout à fait en deçà de celui de ses concurrentes : CNN, BBC World, Fox.

- Si l'effort de promotion de nos universités vers les étudiants étrangers est une bonne chose, malgré les facilités administratives et la gratuité de notre enseignement, de gros obstacles demeurent, comme par exemple la pénurie en logements universitaires.

- Des difficultés sont rencontrées par nombre de diplômés dans la reconnaissance de leur diplôme et ce malgré l'introduction du système LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat). L'ouverture à l'international dans les établissements de l'AEFE avec l'introduction de cursus conduisant à la double délivrance des bacs nationaux (Abi Bac, Matu Bac) est une piste intéressante mais un gros effort de réflexion doit encore être mené sur cette question.
- Les bourses d'excellence sont trop peu nombreuses, particulièrement pour les élèves étrangers issus de nos établissements de l'AEFE. Il est important d'accélérer la liaison entre Edufrance et l'AEFE sous peine de voir d'excellents éléments de nos écoles rejoindre les universités anglo-saxonnes.
- Dans la mesure où l'aide n'est plus liée, les fonds alloués dans le cadre de l'aide publique au développement doivent être bien encadrés. Les opérateurs travaillent sous le contrôle de nos ambassades, mais compte tenu de l'importance des sommes allouées, le contrôle des organisations multilatérales doit faire l'objet d'une grande attention dans la visibilité du transfert de ces fonds. Par ailleurs, qu'en est-il de nos intérêts économiques dans le cadre de cette aide ?

### **Audition de Monsieur Francois Perret, Doyen de l'Inspection Générale au Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

M. le Doyen Perret a été chargé d'une mission visant à mettre en œuvre le rapport du Sénateur Ferrand sur le financement de l'enseignement français à l'étranger.

- Le problème est complexe et ouvre de nombreuses pistes ne pouvant conduire à des réponses simplistes. Ce rapport a créé une mobilisation au MAE, mais aussi au MENES. Le MENES rappelle que son action en direction de l'Enseignement Français à l'Etranger se limite au contrôle et au suivi de la formation, à l'inspection des enseignants et à la mise en place de nouveaux programmes.

1. Le volet concernant l'ouverture de notre système à l'international revêt dans ce contexte une importance majeure : adapter notre enseignement à la langue et à la culture du pays d'accueil, adapter les programmes aux réalités locales.

Ces adaptations restent connectées à ce qui se passe en France dans le cadre des sections internationales et de l'option internationale du bac français. Parallèlement ont été implantées des sections européennes qui permettent l'apprentissage intensif d'une langue par :

- a) un horaire plus important en langue
- b) un enseignement en DNL (Disciplines non linguistiques : histoire, géographie, sciences, etc.)
- c) des projets de jumelages.

Le tout conduit au bac français à mention européenne qui, assez paradoxalement, ne donne pas le droit à une inscription dans un cycle universitaire international.

Plusieurs chantiers sont ouverts :

- Certifications binationales en partenariat avec l'Amérique, la Pologne, l'Espagne. Ces mesures s'appliqueront aux établissements français à l'étranger.

- Préparation au bac européen délivré par les Ecoles Européennes dans les lycées implantés dans les endroits où il y a les agences européennes.
- Création d'un bac international unique, ce qui demeure toutefois une perspective lointaine.
- Réfléchir à l'europanisation des certifications.

Il faut bien noter que les certifications ne sont pas à la hauteur des enjeux.

## 2. Les classes préparatoires aux grandes écoles (Prépas)

Ces classes sont en cours de création au Maroc, au Liban et à Madrid.

## 3. Gestion des ressources humaines

Avec l'arrivée de 5 inspecteurs pédagogiques, l'AEFE se dote d'une compétence supplémentaire.

La gestion du réemploi des professeurs ayant acquis une expérience à l'étranger est à améliorer. Il est souhaitable que ces personnels puissent faire bénéficier notre enseignement en France de leur valeur ajoutée. Il reste cependant encore beaucoup à faire.

Le MENES va se doter pour la première fois dans son histoire d'une Direction des Ressources Humaines.

## 4. « Vivifier » le partenariat avec les académies en mobilisant les recteurs sur ce sujet.

5. La question demeure de savoir s'il convient d'institutionnaliser ce rapprochement AEFE / MENES en attribuant par exemple une vice-présidence à l'Education Nationale au Conseil d'Administration de l'AEFE.

## Les financements

La question de la taxe d'apprentissage est réglée. 13 établissements sont désormais habilités à la recevoir. Cette taxe peut représenter un complément très important et doit permettre de développer localement l'enseignement technologique qui ne doit pas être uniquement axé sur le tertiaire.

D'autres sources de financement doivent également être recherchées auprès des Etats partenaires, ce qui implique un travail diplomatique de fond. C'est bien souvent au niveau local que peuvent prendre forme ces partenariats qui permettent de mobiliser les énergies. On peut ainsi imaginer qu'un ambassadeur qui prend de nouvelles fonctions soit détenteur d'un « plan école » concernant l'enseignement français avec des projections sur l'avenir qui serait inclus dans le cadre de son plan d'action.

Le réseau des amis et anciens élèves ainsi que le partenariat avec les collectivités territoriales françaises notamment dans le cadre des jumelages de villes sont autant de pistes à creuser.

La question du baccalauréat amène des interrogations sur l'accumulation de concepts.

Nous sommes en face d'une multiplicité de baccalauréats : bac bi-nationaux, bac à option internationale, bac européen, sans oublier le bac français « type ». Il conviendrait d'atteindre une plus grande lisibilité dans cette accumulation. La généralisation du bac européen pourrait apporter une solution alternative. La mise en place de ces nouveaux cycles pose la question de la formation des enseignants pour ces cycles spécifiques qui requièrent une compétence particulière. Peut-être pourrait-on envisager à cette occasion d'intensifier et de favoriser la mobilité des enseignants dans l'espace européen afin que les enseignements des DNL puissent être dispensés par des « locuteurs natifs ».

L'enseignement de la langue du pays d'accueil peut être une bonne chose puisqu'elle va dans le sens de l'ouverture internationale de notre enseignement. Peut-être ne serait-il pas infondé de faire porter le surcoût qui y est lié par le pays de résidence qui en est finalement le premier bénéficiaire.

### **Audition de Monsieur Jean-Luc Massin, Responsable du service des bourses scolaires de l'Agence**

Les chiffres définitifs de la campagne 2004-05 sont maintenant connus. Pour la cinquième année consécutive, on enregistre une augmentation du nombre des boursiers : 18 377 contre 18 050 l'année précédente, soit 327 de plus. Le montant total des bourses accordées s'élève à 36,61M€(effet change positif inclus). Le montant moyen des bourses accordées s'élève à 1992€et la quotité moyenne accordée aux familles s'élève à 86,67%.

Pour 2005-06, le montant total des crédits délégués pour l'ensemble de la campagne s'est établi à 41,83M€

- Sur un plan budgétaire, il faut souligner que le montant des propositions de 121 postes s'est révélé très largement supérieur au montant de la délégation de crédits qui leur avait été notifiée, alors que leurs propositions devaient être calculées sur la base d'un taux de change particulièrement favorable. Tous les dépassements budgétaires ont été couverts par l'Agence.

Pour 2005-06, le nombre de demandes s'établit en baisse de 1,86% pour le rythme Nord et de 1,80% pour le rythme Sud.

Le nombre de classes non homologuées s'élève aujourd'hui à 379, accueillant 505 boursiers. Le montant des bourses qui leur sont attribuées s'élève à 1 121 190 €

Le montant des bourses parascolaires accordées au titre des années scolaires 2005-06 et 2006 s'élève à 7,9M€ montant en sensible augmentation par rapport à l'année précédente (7,04M€). Les bourses parascolaires représentent 18,22% du montant total des bourses attribuées.

- L'enquête menée poste par poste visant à recenser le nombre d'enfants résidant à l'étranger, en âge de scolarisation obligatoire, ne fréquentant pas un établissement français à l'étranger et le motif de leur non scolarisation a confirmé les tendances du mois de juin dernier. Ces résultats ne remettent pas en cause le fonctionnement du système des bourses scolaires.

- La réalisation d'un nouveau logiciel consulaire de gestion des bourses devrait être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2007dans l'ensemble des postes.

- **Les perspectives s'ouvrant désormais pour la prochaine campagne boursière s'avèrent défavorables. Les principaux indicateurs viennent de passer au rouge.**

Les raisons en sont multiples :

- parité entre monnaies : le dollar américain s'est apprécié de 12% par rapport à l'Euro depuis l'ouverture de la campagne,

- droit de scolarité en augmentation de 5%, dû en partie aux écoles européennes qui ont relevé leurs tarifs,
- les frais parascolaires en forte augmentation (+12%),
- le nombre de boursiers est en forte progression.

Le coût total des campagnes 2005 et 2006 devrait s'établir à 44,92M€ contre 40,10M€ pour les campagnes précédentes.

L'Agence ne peut actuellement assumer ce surcoût que grâce à la gestion rigoureuse qu'elle a conduite ces dernières années et le lissage dans le temps des « effets change » favorables enregistrés en 2004.

Il apparaît nécessaire d'alerter les autorités de tutelle sur cette question afin que le budget des bourses suive l'évolution.

Si tel n'était pas le cas, il faudra en tirer les conséquences et envisager d'étudier des mesures appropriées (plafonnement des tarifs, politique restrictive d'attribution des bourses parascolaires, révision à la baisse des barèmes).

- Les conseillers ont interrogé M. Massin sur le nouveau formulaire de demande de bourses. Celui-ci a assuré qu'il n'y avait pas de réel changement, mais un repositionnement des rubriques.

- Sur la question relative à la situation budgétaire délicate dans laquelle se trouve le système des bourses, il a assuré que grâce à une gestion rigoureuse et préventive, il a pu être fait face jusqu'à présent à la pénurie, permettant de tenir encore quelques temps, mais il convient d'alerter dès à présent les pouvoirs publics.

- Le déplafonnement des loyers peut parfois donner lieu à des situation injustes, il ne peut cependant pas être révisé. En plafonnant, existe le risque d'occulter certaines situations inexacts et sources de fraudes. Il importe aux CLB de pondérer en analysant tous les paramètres.

- L'enquête menée dans les postes sur la non scolarisation d'enfants français dans les écoles françaises a ses limites. Elle continue dans certaines villes cibles comme New York.

Un critère nouveau prenant en compte les économies des familles vise à évaluer les revenus réels de familles qui ne vivent pas de leur travail. Les frais de garde pour enfants ont fait l'objet d'une attention particulière afin de déceler les cas qui pourraient masquer l'emploi de personnel de maison s'adonnant à d'autres tâches que celle de la garde des enfants.

### **Audition de Monsieur François Ferrus, Directeur des relations internationales de France Télévision**

M. Ferrus est venu au nom du Président de Carolis, empêché, nous assurer du prix que ce dernier attache au développement de l'action internationale du groupe France Télévision dont il a fait l'un des objectifs de son quinquennat.

Le groupe France Télévision affiche un chiffre d'affaire de 2,8 milliards d'Euros, diffuse 51 journaux par jour et se propose d'investir 100M€ sur 5 ans en mettant l'accent sur la qualité, il se veut être le reflet de la diversité culturelle de la France. 5 chaînes (France 2, 3, 4, 5, RFO) constituent l'armature de cet ensemble. Son esprit est empreint d'un « patriotisme » de groupe plutôt que d'un « patriotisme » de chaîne.

M. Ferrus, en tant que Directeur des Relations Internationales, est particulièrement impliqué dans tout ce qui touche à la francophonie. La diversité culturelle peut être facilitée par le développement de multiples supports tels que TNT-DSL, satellite, SFR, Orange.

En direction du public « outre frontière », TV5 est une chaîne généraliste. 75 millions de personnes regardent au moins une fois TV5 par semaine. 300 collaborateurs font vivre la chaîne. TV5 a réussi à conquérir son autonomie par rapport aux Etats qui la soutiennent, seul TV5 Québec y échappe.

## **CFII**

CFII a été créé d'après le vœu exprimé par le candidat Chirac en 2002 de voir une chaîne d'information française compléter le paysage audio-visuel mondial. Elle est supportée à 50% par TF1 et 50% par France Télévision. Il s'agit d'une société autonome financée par dotation budgétaire. Son Président sera issu de France Télévision.

Son budget actuel de 15M€ passera à 70M€ l'an prochain.

Dans un premier temps, elle diffusera de l'information en Europe, dans le bassin méditerranéen et le Moyen Orient, selon des flashs toutes les demi heures et des journaux complets toutes les heures. Il n'y aura pas de divertissement ni de variété, mais de l'information politique, sportive, de l'économie, la météo, du culturel, l'art de vivre à la française.

Elle doit donner une vision du monde « à la française » et s'adressera en priorité aux leaders d'opinion en trois langues (anglais, français, arabe, l'espagnol suivra). Il y aura des sous-titres en français.

- Pourtant, le montant alloué (70M€) semble très faible au regard de ses concurrentes : FOX, CNN, BBC. Pour palier cette faiblesse, la CFII souhaite s'appuyer sur des chaînes existantes et jouer la synergie avec tous les acteurs en présence.

- Certains ne comprennent pas l'empilement de tous les canaux d'information dont certains (RFI – TV5) ont déjà de réelles difficultés existentielles.

- Le partenariat privé (TF1) et public (FT) laisse sceptique, la part du privé restant en deçà de ses attentes.

- En raison de l'offre pléthorique en chaînes de télévision, il reste à redouter aussi que CFII se trouve confrontée à des difficultés d'entrée sur les bouquets câblés comme par exemple aux USA, en Allemagne où TV5 n'a toujours pas trouvé sa place.

Compte tenu de l'avancée des travaux, il n'y a plus qu'à souhaiter le succès de cette chaîne.

A la question sur la médiatisation de notre assemblée, M. Ferrus nous a suggéré de saisir l'opportunité de l'année de la francophonie en 2006 pour faire mieux connaître nos travaux.

**LISTE DES AVIS MOTIVES, VŒUX ET MOTIONS  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

Résolution n° ENS/R.01/06.03	Suivi de la mise en œuvre du rapport Ferrand
Résolution n° ENS/R.02/06.03	Transfert de l'imputation budgétaire des bourses scolaires du programme 185 (relations culturelle et scientifique / DGCID) au programme 151 (Français de l'Étranger / DFAE)
Vœu n° ENS/V.01/06.03	Attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les Français résidant à l'étranger
Vœu n° ENS/V.02/06.03	Budget des bourses scolaires pour la campagne boursière 2006-07
Vœu n° ENS/V.03/06.03	Lycées en gestion directe
Motion n° ENS/M.01/06.03	Fonctionnement de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
Motion n° ENS/M.02/06.03	Demande de création d'un poste de professeur des écoles titulaire remplaçant au lycée Victor Hugo de Francfort
Motion n° ENS/M.03/06.03	Scolarisation des enfants français à Fribourg
Motion n° ENS/M.04/06.03	Prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des quotités de bourses aux États-Unis
Motion n° ENS/M.05/06.03	Diffusion de Radio France Internationale à l'Île Maurice
Motion n° ENS/M.06/06.03	Nomination d'un conseiller pédagogique d'arabe à Tunis



**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**  
**4<sup>ème</sup> session**  
**6 – 10 mars 2006**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Résolution n° ENS/R.01/06.03**

**Objet : Suivi de la mise en œuvre du rapport Ferrand**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**, observant **l'évolution de la dynamique qui s'est maintenant enclenchée** tient à l'encourager et à la soutenir.

Parmi les résultats ou les signes positifs déjà enregistrés, il faut citer :

- **l'intérêt et l'engagement renouvelés du ministère de l'Education nationale**. La désignation par les deux ministres des Affaires étrangères et de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'une personnalité telle que le Doyen de l'Inspection générale de l'Education nationale pour suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport, est un témoignage qui illustre particulièrement bien ce « **retour** ».
- **la dévolution à l'AEFE de la gestion de son patrimoine immobilier** (qui devra s'accompagner de la dotation budgétaire correspondante).
- la mise en œuvre d'une politique de **partenariat public-privé (PPP)** en ce qui concerne la partie immobilière des établissements en gestion directe (EGD).
- **l'éligibilité au bénéfice de la taxe d'apprentissage** des établissements de l'étranger dotés d'une section technologique.
- une amorce de **renforcement de la structure de l'AEFE**, en particulier par l'affectation de spécialistes, qui lui permettra d'agir encore plus efficacement
- la nomination à l'Agence de **cinq inspecteurs pédagogiques**.
- dans plusieurs établissements, des avancées originales en matière **d'internationalisation** de leur enseignement sur la voie du **bi**, voire du **tri-linguisme**.
- **l'enquête sur la non scolarisation des enfants français** résidant à l'étranger que nous considérons comme un premier pas vers une école dont **aucun enfant français à l'étranger ne sera exclu pour des raisons financières**.

Mais notre assemblée souhaite rappeler que beaucoup de chemin reste à parcourir. Elle s'attachera en particulier à suivre les progrès attendus dans les voies suivantes :

- nécessité d'obtenir qu'un «**plan école** » à moyen terme (3-5 ans) soit réalisé dans chaque pays. **Tous les acteurs de la communauté éducative** étant associés à sa préparation, il **figurera sur la feuille de route des ambassadeurs ainsi que dans leur plan d'action** .
- poursuite déterminée de l'internationalisation, en particulier par l'introduction de plus en plus généralisée du bi, voire du tri-linguisme . Il s'agit de l'internationalisation autant des **programmes** que des **certifications** (simplification et lisibilité).
- **Renforcement accéléré de la structure de l'AEFE** qui lui permettra de toujours **mieux apporter aide et conseils aux établissements** y compris aux petites écoles nées de l'initiative de parents d'élèves qui ont besoin **d'assistance et de soutien**.
- Meilleure **valorisation de l'expérience acquise** à l'étranger pour les personnels enseignants et administratifs et **formation adaptée** à l'évolution des programmes.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x	x

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Résolution n° ENS/R.02/06.03**

**Objet : Transfert de l'imputation budgétaire des bourses scolaires du programme 185 (relations culturelle et scientifique / DGCID) au programme 151 (Français de l'Etranger / DFAE)**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- que l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a pris acte du transfert du budget de l'AEFE de la DFAE à la DGCID au Ministère des Affaires Etrangères,
- que ce transfert comporte de grands risques de déstabilisation du programme 151 chargé d'assurer l'accompagnement et la protection des Français établis hors de France,
- que l'AFE est inquiète en outre de l'évolution de l'enveloppe budgétaire des bourses scolaires dans un contexte d'augmentation sensible et régulière des frais de scolarité,
- qu'à court et moyen terme cette fragilisation du programme 151 dans le cadre de la LOLF entraînera des conséquences néfastes pour la gestion des aides auprès des communautés françaises à l'étranger,

**Demande**

- que dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de finances 2007, le budget des bourses scolaires actuellement géré par l'AEFE soit transféré au programme 151 des Français établis hors de France confortant ainsi sa pérennisation dans la nouvelle nomenclature de la LOLF.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	x	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		1

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Vœu n° ENS/V.01/06.03**

**Objet : Attribution des bourses de l'enseignement supérieur pour les Français résidant à l'étranger**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- que le financement du cursus primaire et secondaire d'un élève français représente un investissement public important,
- que cet investissement est souvent compromis parce que le critère d'attribution des bourses d'enseignement supérieur est basé sur la rémunération brute, excluant de fait un certain nombre de familles, jusque là bénéficiant de bourses,
- que cela se traduit par une défection de ces étudiants pour l'enseignement supérieur français,

**EMET LE VŒU**

- qu'un barème d'attribution spécifique pour les Français établis hors de France soit élaboré par les services du CNOUS, ce barème devant tenir compte des revenus nets et de l'éloignement.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	x	x
Nombre de voix pour		
Nombre de voix contre		
Nombre d'abstentions		

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Vœu n° ENS/V.02/06.03**

**Objet : Budget des bourses scolaires pour la campagne boursière 2006-07**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- que le service des bourses scolaires de l'AEFE a annoncé des « perspectives défavorables » pour faire face à la hausse des frais de scolarité dans le cadre de la campagne boursière 2006-2007,
- que cette hausse des frais de scolarité est due au désengagement de l'Etat, par une augmentation croissante du transfert des charges aux établissements,

**EMET LE VŒU**

- que l'enveloppe des bourses scolaires soit abondée en conséquence pour répondre aux demandes des familles.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	<b>x</b>	<b>x</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**4<sup>ème</sup> session**

**6 – 10 mars 2006**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Motion n° ENS/M.01/06.03**

**Objet : Fonctionnement de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant,**

- le rôle indispensable qu'a joué l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), organisme binational, dans le processus de réconciliation entre la France et l'Allemagne au niveau de la jeunesse des deux pays durant les quarante trois dernières années,
- les récentes réformes remettant en cause l'indépendance de l'OFAJ vis à vis des deux Etats français et allemand tel que l'avaient souhaitée ses pères fondateurs, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer dès 1963,
- la perte de décision des acteurs de la société civile au sein de son Conseil d'Administration et de son Conseil d'Orientation,
- le manque de lisibilité dans l'application de ces réformes, en raison notamment de l'absence de nomination de personnalités françaises devant siéger dans ces conseils,
- les mesures concernant le personnel en poste qui est tenu ni informé ni associé aux décisions concernant son futur statut,
- le dysfonctionnement actuel dans lequel se trouve plongé l'organisme, le mettant en péril de façon irrémédiable,

**Demande**

- que soient rapidement prises des mesures respectueuses de l'esprit de ses initiateurs tant au niveau de son fonctionnement que sur celui du statut de son personnel tout en respectant le droit du travail, afin que l'OFAJ puisse poursuivre sa mission première dans la consolidation des liens unissant la France et l'Allemagne.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	<b>x</b>

**A FAIT L'OBJET DE L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE**

**Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger :** « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit. »

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Motion n° ENS/M.02/06.03**

**Objet : Demande de création d'un poste de professeur des écoles titulaire remplaçant au lycée Victor Hugo de Francfort**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- la taille de l'école primaire du lycée Victor Hugo de Francfort qui comporte 19 classes,
- qu'en cas d'absence de l'un des professeurs, son remplacement ne peut être assuré qu'en répartissant ses élèves dans d'autres classes, perturbant ainsi le fonctionnement pédagogique de plusieurs classes à la fois,

**Demande**

- que soit créé un poste de professeur des écoles remplaçant dans ce lycée.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	<b>x</b>

**A FAIT L'OBJET DE L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE**

**Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger :** « *Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit.* »

# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

4<sup>ème</sup> session

6 – 10 mars 2006

## COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

Motion n° ENS/M.03/06.03

**Objet : Scolarisation des enfants français à Fribourg**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

### Considérant

- que les locaux de l'école maternelle et primaire franco-allemande étant occupés au maximum, les directions sont dans l'obligation de refuser l'inscription d'enfants français ou ayant suivi toute leur scolarité en France ,
- que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger réfléchit à l'avenir des établissements franco-allemands, faisant parfois un amalgame entre les situations de Fribourg et Sarrebruck dont le recrutement géographique est pourtant très différent,
- que de nombreux parents d'élèves sont surpris par le manque de logique d'une position qui veut d'un côté empêcher l'inscription au lycée d'enfants venant tous les matins de France (27% à Fribourg contre 68% à Sarrebruck) et d'un autre ne donne pas les moyens à l'école franco-allemande d'inscrire l'ensemble des enfants français et francophones intéressés vivant en Allemagne et qui seraient le public naturel de la section française,
- qu'à cette période de l'année on arrive à 38 demandes d'inscription d'enfants français ou franco-allemands au CP pour 26 places, sans compter les demandes de francophones ou de familles allemandes qui ne sont même plus comptabilisées,
- que pour augmenter les capacités d'accueil, en raison des difficultés de la ville de Fribourg de financer l'agrandissement du Lycée actuellement en cours et celui de l'école, l'association gestionnaire de l'école maternelle( petit établissement de 3 classes) cherche à financer l'achat de containers,
- qu'il serait dangereux de laisser cette association s'engager à long terme dans un projet financièrement lourd alors que l'avenir de la filière semble vouloir être remis en cause par l'AEFE.

### Demande

- qu'un engagement clair de l'Agence auprès des autorités scolaires du Land de Bade-Wurtemberg, de la ville de Fribourg et de l'Association gestionnaire école 92 permette à l'ensemble des partenaires d'envisager de manière réaliste l'avenir de cette filière.

Résultat	Adopté en commission
Unanimité	X
Nombre de voix pour	
Nombre de voix contre	
Nombre d'abstentions	

### A FAIT L'OBJET DE L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE

**Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger :** « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit. »



**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**4<sup>ème</sup> session**

**6 – 10 mars 2006**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Motion n° ENS/M.04/06.03**

**Objet : Prise en compte du patrimoine immobilier dans le calcul des quotités de bourses aux Etats-Unis**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- que la montée de la valeur immobilière est constante et très élevée aux Etats-Unis,
- que la valeur marchande de ce patrimoine peut conduire à une quotité fortement revue à la baisse, voire à un rejet de bourses scolaires,
- que les plus-values dégagées lors de la vente dudit patrimoine immobilier peuvent être importantes,
- que l'achat d'une maison ou d'un appartement, en tant que résidence principale, donne lieu à des remboursements d'emprunt comparables à des loyers pour des logements équivalents et rend similaire la situation financière des familles qui achètent ou louent leur résidence,

**Demande**

- que dans le cas où le patrimoine deviendrait une cause de rejet ou d'abattement de la quotité, la famille ait la possibilité de demander un financement garanti par une hypothèque de second rang, auprès d'une banque agréée par l'AEFE, afin de couvrir le montant de la bourse de l'AEFE,
- que la contrat de remboursement, effectué auprès de l'institut bancaire désigné ci-dessus au bénéfice de l'AEFE, soit signé par la famille à l'occasion de l'étude de son dossier par la commission locale des bourses,
- qu'en cas de non revente de la résidence principale, l'hypothèque de second rang devienne remboursable 5 ans après la fin de la scolarité du dernier enfant de la famille scolarisé dans un établissement du réseau de l'AEFE.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité	<b>X</b>	
Nombre de voix pour		40
Nombre de voix contre		1
Nombre d'abstentions		16

**A FAIT L'OBJET DE L'affichage REGLEMENTAIRE**

**Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger :** « *Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit.* »

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Vœu n° ENS/V.03/06.03**

**Objet : Lycées en gestion directe**

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,**

**Considérant**

- que les lycées en gestion directe ne sont pas en mesure d'accueillir tous les élèves français dont les familles souhaitent une scolarisation française,
- que les valeurs de la République impliquent une égalité des chances, des critères de priorité annoncés et applicables à chaque famille et une transparence des listes d'attente,

**EMET LE VŒU**

- que les chefs d'établissement de ces lycées rendent public les critères de sélection et les priorités d'inscription.

<b>Résultat</b>	<b>Adopté en commission</b>	<b>Adopté en séance</b>
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	<b>x</b>	<b>x</b>

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

Motion n° ENS/M.05/06.03

Objet : Diffusion de Radio France Internationale à l'Ile Maurice

L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,

**Constatant**

- l'absence de diffusion de RFI dans un pays francophone de 1,2 millions d'habitants,
- la volonté affichée du gouvernement mauricien d'ouvrir les médias vers l'extérieur,
- la multiplication des radios en langue indienne et en langue créole

**Demande**

- que la diffusion de Radio France Internationale soit étudiée avec le Ministère de l'Information du Gouvernement de l'Ile Maurice.

Résultat	Adopté en commission
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	X

**A FAIT L'OBJET DE L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE**

**Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger :** « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit. »

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

Motion n° ENS/M.06/06.03

Objet : Nomination d'un conseiller pédagogique d'arabe à Tunis

L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,

**Considérant**

- la position clairement affirmée de l'AEFE en matière d'ouverture sur la culture du pays d'accueil,
- l'enjeu de la réforme de l'enseignement de l'arabe dans les établissements français de Tunisie,
- la politique linguistique déjà mise en place et ayant nécessité des investissements financiers importants,

**DEMANDE**

- que soit nommé un responsable (conseiller pédagogique d'arabe) chargé du suivi de la réforme de l'enseignement de l'arabe dans les établissements français de Tunisie.

Résultat	Adopté en commission
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	x

**A FAIT L'OBJET DE L'AFFICHAGE REGLEMENTAIRE**

*Alinéa 13 de l'article 5 du règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger* : « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Sinon, elles sont soumises au vote lors de la séance qui suit. »